

Désignation de l'entreprise : SAS A2P										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *										1 2																													
Adresse de l'entreprise 33 AVENUE DU DOCTEUR GEORGES LEVY 69200 VENISSIEUX										Durée de l'exercice précédent *										1 2																													
Numéro SIRET *										8 5 2 2 2 6 5 0 5 0 0 0 2 6										Néant ☐ *																													
																				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5																													
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																							
Frais d'établissement *										AB										AC																													
Frais de développement *										CX										CQ																													
Concessions, brevets et droits similaires										AF										AG										Signé par : Olivier FLURA B74C5FED4AEF46B...																			
Fonds commercial (1)										AH										AI																													
Autres immobilisations incorporelles										AJ										AK																													
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes										AL										AM																													
Terrains										AN										AO										CERTIFIES CONFORMES																			
Constructions										AP										AQ																													
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										AS																													
Autres immobilisations corporelles										AT										AU																													
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes										AV										AW																													
Participations										CS										1510000										CT										1510000									
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille										CU																				CV																			
Créances rattachées à des participations										BB																				BC																			
Autres titres immobilisés										BD																				BE																			
Prêts										BF																				BG																			
Autres immobilisations financières *										BH																				BI																			
TOTAL (II)										BJ										1510000										BK										1510000									
Matières premières, approvisionnements										BL																				BM																			
En cours de production de biens										BN																				BO																			
En cours de production de services										BP																				BQ																			
Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																			
Marchandises										BT																				BU																			
Avances et acomptes versés sur commandes										BV																				BW																			
Clients et comptes rattachés (3)*										BX																				BY																			
Autres créances (3)										BZ										205431										CA										205431									
Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)										CD																				CE																			
Disponibilités										CF										1347										CG										1347									
Charges constatées d'avance (3)*										CH																				CI																			
TOTAL (III)										CJ										206778										CK										206778									
Frais d'émission d'emprunt (IV)										CW																																							
Primes de remboursement des emprunts (V)										CM																																							
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)										CN																																							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1716778										IA										1716778									
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an :										CR									
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :										Stocks :										Créances :																			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS A2P		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2000..)			DA	2000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-1031244	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-138868	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	-1168113		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	901933	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	901933	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	1500000	
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	105	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	189408	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1838	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instruments financiers à terme			D1		
	Autres dettes			EA	291606	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1982958		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1716778		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1982958
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS A2P				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF			
			FG	FH	FI			
			FJ	FK	FL			
	Chiffres d'affaires nets *				FM			
	Production stockée *				FN			
	Production immobilisée *				FO			
	Subventions d'exploitation				FP			
	Reprises sur amortissements et provisions *				F1			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FQ			
	Autres produits (1) (11)							
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3494		
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX			
	Salaires et traitements *				FY			
	Cotisations sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)*		GA			
			- dotations aux dépréciations		GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *		GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1			
	Autres charges (12)				GE			
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3494
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				GG	- 3494
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur dépréciations				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2			
			Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	102777		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	32597		
	Différences négatives de change				GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
			Total des charges financières (VI)				GU	135374
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)				GV	- 135374	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)				GW	- 138868	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise										SAS A2P		Néant ☐ *	
												Exercice N	
Produits exceptionnels (7)										(VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7)										(VIII)		HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)												HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	138868
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)												HN	-138868
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières							HY		
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)							IG		
	(3)	Dont	{	crédit-bail mobilier *							HP		
				crédit-bail immobilier							HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	17278
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A8	
					dont cotisations facultatives Madelin	A10							
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11							
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N				
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS A2P

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
1.2	Changements comptables – Informations complémentaires	3

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l’exploitation, permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l’exercice.

Le règlement, relatif à la modernisation des états financiers, s’applique pour la première fois aux comptes annuels de l’exercice clos le 31/12/2025 de la société.

L’exercice comptable s’est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1.2 Changements
complémentaires

comptables

–

Informations

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N°2022-06 ont un impact significatif sur la présentation du bilan de l’exercice 2025.

Les principaux impacts sur le bilan 2025 sont les suivants :

	Montant
Comptes courants comptabilisés en "Autres dettes" au passif au 31.12.2025*	276 624

(*) alors qu’ils auraient été présentés en « Emprunts et dettes financières diverses » préalablement à l’application du règlement.

A2P

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros

**Siège social : 33 avenue du Docteur Georges Lévy
Green Campus Park, Bâtiment 10, 69200 VENISSIEUX
852 226 505 R.C.S. Lyon**

EXTRAIT

**ACTE SOUS SEING PRIVE DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

Détenant ensemble 2 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A2P désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A2P et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

**ONT PRIS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 227-9 DU CODE DE COMMERCE ET AUX DISPOSITIONS
STATUTAIRES DE LA SOCIETE, LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :**

- - Affectation du résultat de l'exercice,

[...]

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **-138.868,68 euros** en totalité sur le compte « **report à nouveau** » débiteur, dont le montant se trouvera ainsi porté de -1.031.244,62 euros à **-1.170.113,30 euros**.

[...]

Signé par voie électronique,
Le 30 juin 2026

Certifié conforme par la Présidente
Pour la société CANOPEE INVEST
Représentée par la société ONHEA
Elle-même représentée par Monsieur Olivier FAURA

Signé par :

Olivier FAURA

B74C5FED4AEF46B...